



AVIS DE COURSE

COUPE REGIONALE DES PAYS DE LA LOIRE

Samedi 25 et dimanche 26 mai 2019

Autorité Organisatrice :

La Ligue de Voile des Pays de la Loire

**En collaboration avec : Nautisme en Pays Blanc,
le Cercle Nautique de Piriac sur Mer, Association Quimiac Voile**

Grade 5A

1. REGLES

La régata sera régie par :

- Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV)*, incluant l'annexe B pour les windsurf,
- Les règles de classes,
- Les règles du championnat de ligue 2019 et ses avenants,
- Les règles spécifiques du circuit régional Benjamins et Minimes,
- Les règles de sélection des championnats de France minimes et espoirs 2019 et ses avenants,
- Les règlements fédéraux.

2. PUBLICITE DE L'EPREUVE [DP]

Les bateaux doivent arborer la publicité choisie et fournie par l'AO. Si cette règle est enfreinte, la Réglementation World Sailing 20.9.2 s'applique ([lien internet Réglementation](#)).

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

La régata est ouverte à :

3.1 Séries admises à courir en Dériveur

Optimist benjamin ; Optimist minime ; Open Bic ; Laser radial (Garçons et filles); Laser standard (garçons); Laser 4,7 (garçons et filles) ; 420 (garçons ou mixte et filles) ; 29er (garçons ou mixte et filles) ; Europe ; Finn ; Fireball ; Inter-série dériveurs et skiff double et solitaire

3.2 Séries admises à courir en Catamaran

FK14 (Topaz 14, Tyka, Dragoon) catégorie minime, Hobie Cat 16 avec spi et sans spi catégorie Espoir et senior, KL 15.5 Espoir, SL 16 catégorie Espoir et senior, SL 5.2 catégorie Espoir et senior ; Inter-série catamaran.

3.3 Séries admises à courir en Windsurf

Bic Techno 293D Minime et Espoir (garçon et filles) ; RSX 8,5 Espoir et sénior ; Raceboard Espoir et sénior

3.4 Séries admises à courir en Quillards de sport

MiniJi et Hansa 3.03

3.5 ATTENTION PRE-INSCRIPTION avant le 19 mai

Pré-inscription, Merci de compléter [le formulaire en ligne « Inscription coureurs »](#)

Le Formulaire d'inscription est disponible sur le site web de La Ligue de Voile des Pays de la Loire : www.voilepaysdelaloire.com

Les liens des formulaires d'inscriptions sont disponibles sur le site web et la page Facebook de la ligue. Facebook: Ligue de Voile des Pays de la Loire

3.6 CONFIRMATION OBLIGATOIRE

Le samedi 25 mai pour l'ensemble des concurrents et chaque membre de l'équipage de 9h30 à 11H45 sur le site de l'épreuve.

Les concurrents (chaque membre de l'équipage doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence ClubFFVoile 2019 mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
- ou leur licence ClubFFVoile 2019 mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
- une autorisation parentale pour les mineurs
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
- le certificat de jauge ou de conformité le cas échéant

4. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants (repas des équipages compris) :

	Classe	Montant
Jusqu'au 19 mai	Solitaire	35€
	Double	70€
A partir du 20 mai	Solitaire	45€
	Double	90€

Repas complémentaire du samedi soir : 12€ (Inscription via formulaire en ligne – voir en fin de document)

Tarif famille : il y aura des réductions pour les droits d'inscription si plusieurs membres d'une même famille participent à l'épreuve.

- Soit les tarifs suivant pour les séries solitaire et double : **2 membres d'une même famille 33€/pers - 3 membres et plus 30€/pers**

Le règlement est à effectuer en ligne au moment de la pré-inscription, ou sur place s'il n'y a pas eu de pré-inscription au préalable (attention : dans ce cas, les tarifs à payer seront les tarifs majorés)

5. PROGRAMME

5.1 Samedi 25 mai :

- 9h30 à 11h45 Confirmation d'inscription.
- 12h00 Briefing coureurs
- 13h00 1^{er} signal d'avertissement avec courses à suivre
- 20h00 repas des équipages (salle Kerdinio à Piriac sur Mer)

5.2 Dimanche 26 mai :

- 9h30 Briefing coureurs
- 10h30 1^{er} signal d'avertissement avec courses à suivre
- 17h00 remise des prix à l'école de voile de Piriac sur Mer

5.3 Jauge et contrôles :

Pas de jauge

5.4 Jours de course (incluant la course d'entraînement si nécessaire)

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Classe(s)
25 mai	13h00	Toutes
26 mai	10h30	Toutes

5.5 Le dernier jour de la régata, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 15h30.

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront affichées selon la Prescription Fédérale.

7. LES PARCOURS

7.1 Les parcours seront construits de type trapèze, triangle, banane ou raid.

7.2 L'emplacement de la zone de course est décrit en annexe ZONE DE COURSE.

8. SYSTEME DE PENALITE

Pour toutes les séries, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

9. CLASSEMENT

9.1 1 course devra être validée pour valider la compétition.

9.2 (a) Quand moins de 3 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses.

- (b) Quand 3 à 5 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de toutes les courses en retirant sa plus mauvaise course.
- (c) Quand 6 courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant ses deux plus mauvaises courses.

9.4 Le système de classement est le suivant :

- Monotypie pour les séries de 5 bateaux classés.
- temps compensé pour les IND et INC.

10. COMMUNICATION RADIO [DP]

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

11. PRIX

Des prix seront distribués comme suit : une coupe par série pour les 1ers de la coupe Régionale des Pays de la Loire et des médailles pour les 2nds et 3èmes.

12. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'AO de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

13. DROIT D'UTILISER LE NOM ET L'APPARENCE :

En participant à cette épreuve, le concurrent autorise automatiquement l'autorité organisatrice et les partenaires de l'épreuve à utiliser et montrer, à quelque moment que ce soit, des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même pendant la période de la compétition intitulée « Coupe régionale des Pays de la Loire », à laquelle le coureur participe et à utiliser sans compensation son image et son nom sur tous matériaux liés à ladite épreuve

14. STOCKAGE ET CIRCULATION DES VEHICULES:

Les remorques de route et les véhicules seront stationnés sur les parkings dédiés de chaque club. (Suivant affichage et indication de chaque club – voir « [plan des sites](#) » **annexé**)

Nautisme en Pays Blanc aura une société de gardiennage pour la nuit de samedi 25 mai au dimanche 26 mai.

La société de gardiennage et les clubs organisateurs ne peuvent être tenus responsables en cas de vol. Prévoir câble et cadenas pour attacher votre matériel.

15. ENTRAINEURS

Les zones de course seront autorisées uniquement aux entraîneurs ayant fait la demande via le [formulaire en ligne « Inscription entraîneurs »](#) (**lien à revoir**) (avant le 12 mai) et en ayant reçu l'autorisation par l'organisateur du site

L'inscription des entraîneurs par le lien est obligatoire pour avoir une place gratuite dans le port de Piriac sur Mer.

Contact port de Piriac sur Mer : canal VHF « 09 » tél : 02.40.23.52.32.

Les zones de course seront interdites aux accompagnateurs.

16. MISE A L'EAU DES BATEAUX

16.1 Les Access et les Mini J seront stationnés au **ponton « i » voir plan en annexe** dans le port de Piriac sur Mer.

16.2 Les bateaux moteurs des entraîneurs seront stationnés au **ponton « i » voir plan en annexe** dans le port de Piriac sur mer.

16.3 Pour la voile légère la mise à l'eau se fera par la plage port Boucher.

17. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

- **Possibilité aux accompagnateurs (parents, entraîneurs, ...) de participer au repas du samedi soir.**

Prix de 12€/personne

Inscription via [le formulaire en ligne « repas accompagnateurs »](#) ([lien à revoir](#)) avant le 12 mai. Après cette date, l'inscription sera en fonction des possibilités du traiteur.

- **Pour les personnes extérieures aux clubs organisateurs, possibilité de participer à l'organisation de la Coupe Régionale en tant que bénévole.**

Inscription via [le formulaire en ligne « Aide à l'organisation – Bénévoles »](#) ([lien à revoir](#)) avant le 12 mai.

- Adresses du site de régata :

NAUTISME EN PAYS BLANC

3 rue port Boucher

44420 Piriac sur Mer

Tel : 02.40.23.53.84

nautismeenpaysblanc@gmail.com

www.npb.asso.fr

- Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter :

Ligue de Voile des Pays de la Loire : 02 40 58 61 25

Hébergement sur place :

OTSI Piriac sur Mer : tel : 02.40.23.51.42

Centre du Razay : tel : 02.40.23.56.80

Moulin de Praillane : tel 02.40.23.36.86

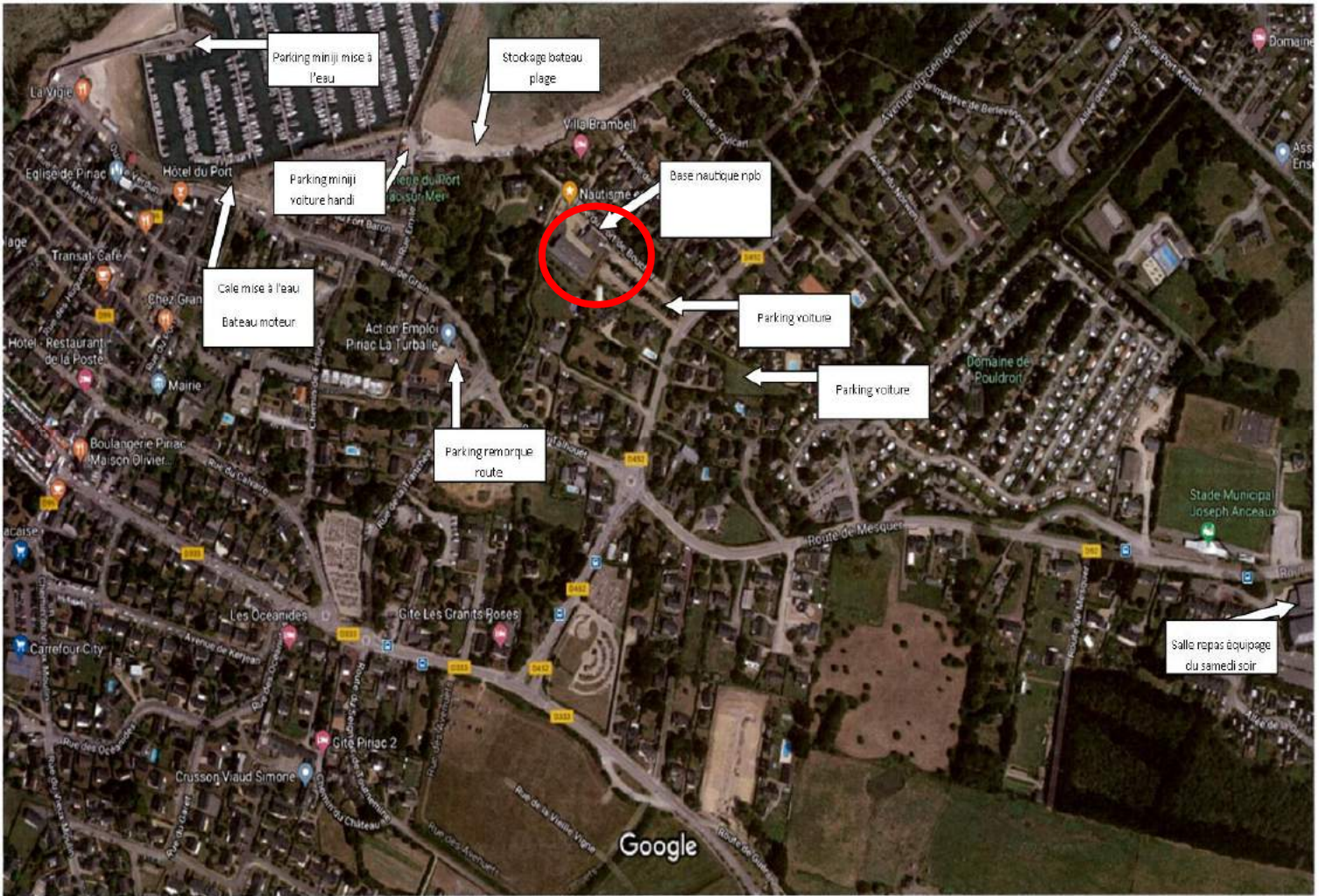
Camping le POULDROIT : 02.40.23.50.91

Merci à nos partenaires

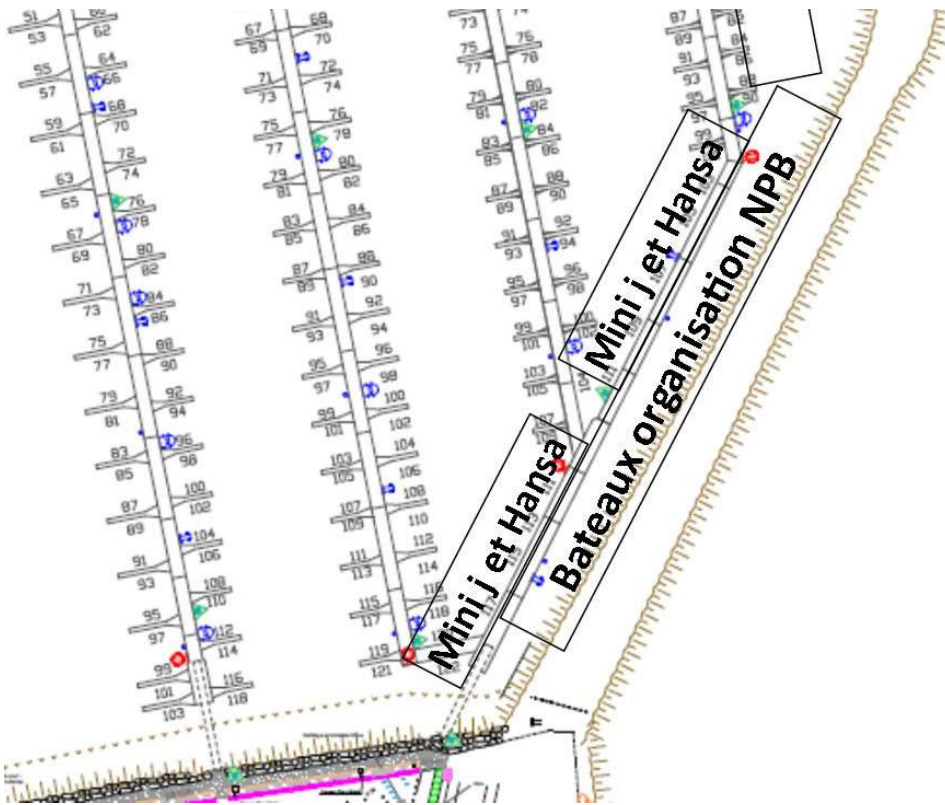


ANNEXE ZONE DE COURSE

Google Maps



Images ©2019 Google, Données cartographiques ©2019 Google 50 m



AUTORISATION PARENTALE

**COUPE RÉGIONALE DES CLUBS DES
PAYS DE LA LOIRE 2019
DU 25 AU 26 MAI 2019
Lieu : 44420 PIRIAC SUR MER
Autorité Organisatrice :
Ligue de Voile des Pays de La Loire**

Je soussigné, M autorise mon
enfant

..... à participer à la Coupe Régionale des Pays de
la Loire qui se déroulera les 25 et 26 mai 2019 à Nautisme en Pays Blanc 3 rue port Boucher
44420 Piriac sur Mer .

Mon enfant sera sur le site deet fera l'épreuve
sur la série.....

Je dégage la responsabilité des organisateurs quant aux risques inhérents à cette
participation.

J'atteste qu'il (ou elle) est apte à plonger, puis à nager au moins 25 mètres.

J'autorise également les organisateurs :

À prendre en cas d'urgence toutes mesures nécessaires pour la sauvegarde de mon enfant.

À prendre toutes dispositions médicales ou hospitalières vis-à-vis de lui, en cas
d'urgence, y compris son transport dans un établissement hospitalier.

Téléphone portable du responsable légal :

Fait à: le.....